

Consultation en vue du réexamen de la politique européenne relative à l'agriculture biologique

Une consultation publique a été lancée le 15 janvier par la Commission européenne (clôture le 10 avril) pour recueillir les avis des citoyens, organisations et autorités publiques intéressés par le réexamen de la politique européenne relative au développement de l'agriculture biologique.

L'agriculture biologique n'utilise qu'une partie relativement limitée de la superficie agricole de l'Union européenne — environ 5 % — mais ce secteur est en pleine expansion du fait d'une demande en croissance constante. Avec la crise économique, les consommateurs continueront-ils de s'orienter vers un mode de vie plus durable et de privilégier les produits biologiques?

Parmi les questions soulevées dans cette consultation :

- Simplification du cadre juridique sans affaiblissement des normes
- Coexistence des OGM et de l'agriculture biologique
- Amélioration des systèmes de contrôle et des régimes d'échanges des produits bio
- Impact des nouvelles règles d'étiquetage (en particulier l'utilisation désormais obligatoire du logo européen sur tous les articles bio produits dans l'UE: cela a-t-il accru la visibilité de ces produits?)

N'hésitez pas à apporter votre contribution ; pour participer à cette consultation :

http://ec.europa.eu/agriculture/consultations/organic/2013_fr.htm

Projet de création d'une antenne du sanctuaire des cétacés à Menton (Lu dans l'édition du *Nice-Matin* datée du 21 janvier 2013)

L'ancien poste frontière du pont Saint-Ludovic pourrait accueillir un local consacré au sanctuaire Pelagos, dont Menton est partie prenante (2013 : quelle feuille de route pour la ville ?)

Le sanctuaire Pelagos est un espace maritime de 87500 km² faisant l'objet d'un Accord entre l'Italie, Monaco et la France pour la protection des mammifères marins. Il a été signé en 1999 et est entré en vigueur en 2002. Il a pour objectif d'instaurer des actions concertées et harmonisées entre les trois pays pour la protection des cétacés et de leurs habitats contre toutes les causes de perturbations : pollutions, bruit, captures et blessures accidentelles, dérangement, etc.

Le sanctuaire héberge un capital biologique de haute valeur patrimoniale par la présence de nombreuses espèces de cétacés, particulièrement nombreux dans ce périmètre en période estivale. Une estimation grossière recense plus de 8500 espèces animales macroscopiques représentant entre 4% et 18% des espèces marines mondiales, une biodiversité remarquable, notamment en ce qui concerne le nombre de prédateurs en haut de la chaîne trophique comme les mammifères marins, étant donné que la Méditerranée ne représente que 0.82% de la superficie et 0.32% du volume des océans du monde.

Il faut rappeler que le secrétariat permanent du sanctuaire est installé à Gênes dans le Palais Ducal et que la partie française de l'accord est gérée par le Parc national de Port-Cros. <http://www.sanctuaire-pelagos.org/sanctuaire-pelagos/index.php>

. L'ASPONA souhaite que ce projet puisse aboutir en 2013.

**C'est uniquement avec les cotisations de ses adhérents que l'ASPONA peut agir,
envoyez nous rapidement votre adhésion pour 2013!**

	ASPONA	Association pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune Cap Martin, Menton et environs créée en 1972
Bulletin d'adhésion ou de renouvellement à nous retourner à :		
ASPONA BP17 06190 Roquebrune Cap Martin		mail : aspona@freee.fr tel 04 93 35 25 32
Nom	Prénom	
Adresse :		
Ville	tel	e_mail
Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30 €		
Date et signature		

Objet publié au JO du 13 avril 1976 : « Dans le cadre d'un développement harmonieux, défendre le site et l'environnement de Roquebrune-Cap-Martin, Menton et communes limitrophes : Gorbio, Sainte-Agnès, Castellar. »